



TROIS PRINCIPES CLÉS À L'INTENTION DES EXPORTATEURS

Les principes suivants sont considérés comme des **pratiques exemplaires** internationales pour s'assurer que les aliments exportés du Canada répondent aux exigences du Canada et du pays étranger.

Comment préserver la salubrité des aliments

Connaître son marché étranger



EXIGENCES

Connaissez-vous les exigences du pays importateur?



ADMISSIBILITÉ

Au besoin, faites-vous partie des listes des exportateurs admissibles pour certains marchés spécifiques?



CERTIFICATION

Au besoin, avez-vous obtenu un certificat d'exportation pour vos aliments avant de les expédier?



PRÉPARATION

Avez-vous demandé à l'Agence d'inspection des aliments d'assurer les services requis d'inspection ou de certification pendant que les produits sont encore au Canada?

Connaître ses aliments



RENSEIGNEMENTS DE BASE

Les aliments proviennent-ils d'une entreprise alimentaire du Canada détenant un permis?



EXIGENCES

Pouvez-vous prouver que vos aliments répondent aux exigences pertinentes du Canada et du pays étranger en ce qui concerne la salubrité, le classement, les normes, l'étiquetage et la quantité nette?



TRAÇABILITÉ

Connaissez-vous le nom et l'adresse des personnes qui ont fabriqué et transformé les aliments au Canada et également les coordonnées des personnes auxquelles vous avez exporté les produits alimentaires?



VÉRIFICATION

Est-ce que vous vérifiez que votre envoi d'aliments correspond à la description apparaissant sur votre certificat d'exportation et d'autres documents d'expédition avant l'exportation (ex : s'assurer que le bon produit est expédié)?

Avoir un plan



DOCUMENTS

Conservez-vous tous les certificats et documents d'expédition au dossier?



MESURES DE CONTRÔLE

A-t-il des mesures de contrôle de la salubrité des aliments mis en place, notamment maintenir la bonne température pendant l'entreposage et l'expédition de vos aliments?



PLAINTES ET RAPPELS

Avez-vous établi des procédures pour le traitement des plaintes et le rappel des aliments?



VÉRIFICATION

Votre plan fonctionne-t-il comme prévu?

LE SAVIEZ-VOUS?

À titre de partie réglementée, vous devez vous assurer que les aliments que vous exportez du Canada répondent aux exigences de toutes les lois canadiennes et étrangères qui s'appliquent.



VOTRE PLAN DE CONTRÔLE PRÉVENTIF :

Un plan de contrôle préventif (PCP) présente ces éléments par écrit.